



**DEMANDE EXTERNE — PROJETS MUNICIPAUX
(ORGANISME À BUT NON LUCRATIF lié à une MUNICIPALITÉ)
FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 2 (FRR-V2)**

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DU PROJET

***** IMPORTANT *****

- Un projet qui ne concourt pas à l'atteinte des objectifs du Volet 2 ni à ceux établis dans le cadre d'intervention pour la vitalité du territoire n'est pas admissible.
- Un projet visant à assurer le fonctionnement régulier de la municipalité n'est pas admissible.
- L'aide offerte prend la forme d'une subvention non remboursable pour un maximum de 80 % du total des dépenses admissibles du projet soutenu.
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée que le demandeur peut se faire rembourser n'est pas admissible.
- À noter que le cumul des aides financières gouvernementales pour un organisme municipal ne peut dépasser le seuil de 100 %.
- **Respecter les critères d'écoresponsabilité dans une optique de développement durable :**
La MRC encourage les projets qui visent l'amélioration des bénéfices des différentes clientèles sur le plan économique, social et environnemental. Les porteurs de projets sont encouragés à respecter les critères d'écoresponsabilité dans une optique de développement durable. Exemples de critères non évalués, mais recommandés comme bonne pratique : réduction de consommation d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, conservation des services rendus par les écosystèmes, maximisation des bienfaits de la nature, valorisation de l'égalité et de la diversité de la société, dynamisation de la collectivité.

Information sur le projet
Nom de l'organisme :
Forme juridique :
Nom du dirigeant de l'organisme :
Courriel du dirigeant pour signature numérique de documents officiels :
Cellulaire du dirigeant pour signature numérique sécurisée de documents officiels :
Personne-ressource autre (facultatif) :
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) :
Adresse :
Téléphone de l'organisme :
Courriel de l'organisme :
Nom du projet :
Date de début du projet : <i>Le projet démarre à la date du dépôt du projet (formulaire déposé et signé par la personne autorisée de l'organisme).</i> IMPORTANT : Toutefois, toute dépense engagée avant l'approbation officielle du projet par la direction générale de la MRC du Granit est à l'entière responsabilité du demandeur et ne constitue pas un engagement de la MRC du Granit à accorder l'aide financière.
Date de fin du projet :
Coût total du projet :
Montant demandé au Fonds régions et ruralité Volet 2 :

Description du projet, objectifs et plus-value apportée à l'organisme

Impacts du projet en lien avec le domaine d'intervention et la priorité d'intervention

Domaines et priorités d'intervention

Cochez le(s) domaine(s) d'intervention de votre projet.

Vitalité économique
Dynamisme culturel
Développement social
Protection de l'environnement
Ruralité

Habitation
Soutien aux municipalités locales
Amélioration des milieux de vie
Mise en valeur du patrimoine
Aménagement et mise en valeur du territoire

Cochez la (les) priorités d'intervention de votre projet.

Protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques.
Favoriser la vitalité des milieux de vie et la réponse aux besoins des collectivités locales, notamment par le maintien et le développement des services de proximité.
Soutenir le tourisme durable, la vitalité culturelle et le patrimoine du territoire estrien.

Renforcer l'accès à des modes de transport collectif, partagés et actifs, répondant aux besoins de mobilité de la population et des entreprises.
 Valoriser la réussite éducative et soutenir le développement des compétences et l'épanouissement de l'individu.
 Développer une économie basée sur l'innovation, la diversification et l'entrepreneuriat.
 Reconnaître et soutenir les secteurs bioalimentaire et forestier en Estrie.
 Assurer une gouvernance proactive, efficace et concertée par la mise en place d'une synergie collaborative et le déploiement du rayonnement des opérations de la MRC pour mettre en valeur ses orientations sociales, environnementales et de développement.

Sources de financement et coûts admissibles

Sources de financement	Financement	Réservé au responsable du projet à la MRC
		<i>Confirmation des sources de financement admissibles (maximum 80 % du FRR-V2) et validation du cumul des aides gouvernementales (maximum 100 % des dépenses admissibles)</i>
TOTAL		

Description des coûts	Coût total du projet*	Réservé au responsable du projet à la MRC
Taux TPS : Taux TVQ :		<i>Confirmation des dépenses admissibles</i>
TOTAL		

*La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée que le demandeur peut se faire rembourser n'est pas admissible.

Rappel - Documents à fournir

- Résolution de la municipalité
- Formulaire signé
- Montage financier
- Soumissions, si applicables

OBLIGATIONS LÉGALES

RÈGLES D'ADJUDICATION DES CONTRATS

Le BÉNÉFICIAIRE admissible, qui n'est pas déjà assujéti à des règles d'adjudication des contrats en vertu d'une loi ou d'un règlement du Québec, octroie tout contrat de construction nécessaire à la réalisation du projet au plus bas soumissionnaire conforme à la suite d'une invitation écrite formulée auprès d'au moins deux fournisseurs pour un contrat dont la valeur se situe entre 50 000 \$ et 133 800 \$ et à la suite d'une procédure ouverte pour un contrat dont la valeur est égale ou supérieure à 133 800 \$.

Obligations légales reliées à la Loi 25 (Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé)

CONSENTEMENT À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les informations recueillies seront utilisées exclusivement aux fins de ce formulaire et sont obligatoires pour traiter les demandes ou les services associés. Aucune information personnelle ne sera partagée, vendue ou divulguée à des tiers sans votre consentement explicite. La MRC du Granit prend des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos informations contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée. Vos renseignements personnels fournis dans ce formulaire seront conservés selon les règles du calendrier de conservation des archives de la MRC du Granit. À la suite de ce délai, ce formulaire ainsi que les renseignements personnels qui s'y trouvent seront détruits. Vous avez le droit de refuser de consentir à la cueillette de vos renseignements personnels sur ce formulaire ou de révoquer votre consentement à tout moment. Cependant, si tel est le cas, la MRC du Granit se garde le droit de refuser de traiter ou de poursuivre le traitement de votre demande ou de vous octroyer le service demandé. À tout moment, il vous est possible de demander un accès ou de rectifier vos renseignements par l'entremise d'une demande d'accès à l'information sur notre site internet. Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité ou l'utilisation de vos informations personnelles, n'hésitez pas à contacter la personne responsable au 819 583-0181.

Je consens à ce que la MRC du Granit collecte les informations personnelles fournies dans ce formulaire, puisqu'elle s'engage à préserver la confidentialité de l'ensemble des informations.

Obligations légales reliées à la Charte de la langue française

Le bénéficiaire qui, durant une période de 6 mois, emploie 25 personnes ou plus est assujéti à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française (l'Office) et doit inclure dans sa demande de subvention le document délivré par l'Office qui correspond à sa situation (soit une attestation d'inscription délivrée depuis moins de 3 mois, un accusé de réception datant de moins de 12 mois de l'analyse de la situation linguistique transmise à l'Office québécois de la langue française, une attestation d'application d'un programme de francisation approuvé par l'Office québécois de la langue française et en vigueur ou un certificat de francisation).

Conformément à l'article 152.1 de la Charte de la langue française (R.L.R.Q. c. C -11), la MRC du Granit ne peut conclure un contrat ou octroyer une subvention à une entreprise, un organisme ou autre assujéti(e) à l'obligation de s'inscrire auprès de l'Office (25 employés ou plus) lorsque cette entreprise, cet organisme ou autre ne possède pas d'attestation d'inscription, n'a pas fourni, dans le délai prescrit, l'analyse de sa situation linguistique, ne possède pas d'attestation d'application de programme ni de certificat de francisation ou si son nom figure sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation publié sur le site Web de l'Office, prévu à l'article 152 de la Charte de la langue française.

Les entreprises de 24 employés et moins ne sont pas assujétiées à cette obligation. Celles-ci doivent toutefois confirmer le nombre de personnes qu'elles emploient dans le formulaire ou dans une lettre jointe à leur offre de service ou à leur demande de subvention.

Un organisme de l'Administration, peu importe le secteur, n'a pas besoin de fournir de pièce justificative attestant qu'il est inscrit à l'Office québécois de la langue française pour obtenir un contrat ou une aide financière de la part d'un autre organisme de l'Administration.

_____ **Nombre d'employé actuellement**

Fournir l'une des pièces justificatives obligatoires suivantes (si 25 employés et plus) par courriel avec le présent formulaire.

Attestation d'inscription auprès de l'Office de la langue française

Accusé de réception de l'analyse de la situation linguistique

Attestation d'application de programme de francisation

Certificat de francisation

Déclaration du promoteur

J'atteste que l'ensemble des renseignements fournis ci-haut sont exacts et complets et je consens à l'analyse de mon dossier.

Signature de la personne autorisée

Date

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION — NE PAS REMPLIR

Date d'acceptation du projet

Signature de la personne autorisée à la MRC du Granit

Date